



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

APPEL À TOUS

Les prix de mérite exceptionnel seront décernés aux participants à l'édition spéciale nationale 2020 de Collectivités en fleurs

Prix de mérite exceptionnel pour l'édition nationale sont offerts uniquement aux collectivités Canadiennes.

- **Prix de la meilleure collectivité florissante**, présenté par Collectivités en fleurs * **NOUVEAU** *
- **Propreté**, présenté par Collectivités en fleurs
- **Action environnementale**, présenté par l'Association canadienne des pépiniéristes et paysagistes
- **Protection du patrimoine**, présenté par Collectivités en fleurs
- **Foresterie urbaine**, présenté par Collectivités en fleurs
- **Paysage**, présenté par Scotts Turf Builder
- **Aménagements floraux**, présenté par la Commission de la capitale nationale
- **Engagement jeunesse**, présenté par Scotts
- **Collectivité de jardiniers**, présenté par Scotts
- *The Butchart Gardens* pour le prix de **réhabilitation d'un site**
- Prix **Hiver en fête**, présenté par Municipal World

QUI PEUT PARTICIPER?

Toutes les collectivités de **l'édition spéciale nationale 2020** de Collectivités en fleurs sont admissibles aux prix de mérite exceptionnel

- Les collectivités peuvent soumettre leur candidature pour un ou plusieurs des prix mentionnés
- Aucun frais additionnel ne s'applique

QUALIFICATIONS

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de Collectivités en fleurs (www.collectivitesenfleurs.ca dans la section réservée aux membres). Les candidatures devront être reçues avant **le 14 août, 2020 à 17h00**. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

Les gagnants seront annoncés le 9 octobre lors des cérémonies de remise des prix virtuels de Collectivités en fleurs.



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

Documents d'appui

Un maximum de 3 documents d'appui (5 Mo / chacun) peut être téléchargé dans le formulaire d'application en ligne. Ces documents devraient être reliés à l'application de votre collectivité. Il peut s'agir de :

- Photos
- Articles de journaux (photos et imprimés) en mentionnant la source, la date et la page
- Un extrait de la section du Manuel descriptif décrivant le critère en question
- Bulletins ou autres documents d'information relatifs au critère et à la collectivité
- Exemplaires de documents promotionnels
- Page web / URL
- Vidéos
- Etc.

ÉVALUATION

Un jury indépendant examinera toutes les candidatures.

Les candidatures seront évaluées sur les points suivants :

- l'ensemble des informations transmises en relation avec le prix en question.
- l'habilité à décrire efficacement les éléments indiqués dans la section « les présentations devront aborder... » en relation avec le prix.
- la pertinence et la qualité des documents à l'appui.

LES CANDIDATURES DEVRONT ÊTRE REÇUES AVANT LE 14 AOÛT, 2020 À 17H00



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

Prix spécial 2020 - Meilleure collectivité florissante (par Collectivités en fleurs)

Initiatives communautaires des municipalités, des entreprises, des institutions, du secteur privé et des résidents dans divers programmes et projets pour relever les défis de 2020. Les domaines à aborder incluent la propreté, l'action environnementale, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, les aménagements floraux, la foresterie urbaine et paysage.

Les présentations de candidature devront :

- Décrire de façon globale les efforts dont la collectivité a relevé les défis de 2020
- Identification de la participation et du soutien des parties prenantes (groupes / organisations / clubs municipaux, commerciaux et institutionnels, résidentiels et communautaires, etc.), y compris des histoires de bonnes nouvelles pour l'esprit communautaire
- Inclure des exemples d'initiatives dans les domaines de l'évaluation pour surmonter les défis de 2020



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

Propreté (par Collectivités en fleurs)

La propreté s'applique à l'ensemble des efforts déployés par la municipalité, les secteurs commerciaux et institutionnels et les résidents de la collectivité. Il tient compte des parcs et espaces verts, des terrains, des boulevards, trottoirs, et rues : des propriétés municipales, commerciales, institutionnelles et résidentielles; des fossés, accotements routiers, des terrains vacants et des immeubles; des programmes de contrôle des mauvaises herbes, de la collecte des débris (incluant mégots de cigarette et gomme à mâcher), des graffitis et du vandalisme.

Les présentations de candidature devront :

- Décrire de façon globale les efforts de la collectivité en matière de **Propreté**
- Aborder l'envergure de la programmation et du plan d'action au sein de la collectivité
- Identifier les participants (municipalité, commerces et institutions, résidents, groupes communautaires/ clubs sociaux, etc.)
- Inclure des exemples d'initiatives spéciales de propretés pour surmonter les défis de 2020

Action environnementale (par l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes)

Ce critère s'applique aux actions posées par la municipalité, les secteurs commerciaux et institutionnels et les résidents en matière d'environnement, incluant notamment les politiques, les bonnes pratiques et les règlements municipaux, les initiatives de diversion des sites d'enfouissement, la réduction des déchets, les sites de compostage, la cueillette de produits toxiques, l'utilisation rationnelle de l'eau potable, la naturalisation et l'entretien environnementale dans le cadre des principes du développement durable pertinents aux espaces verts.

Les présentations de candidature devront :

- Décrire de façon globale les efforts de la collectivité en matière d'**Action environnementale**
- Aborder l'envergure de la programmation et du plan d'action au sein de la collectivité
- Identifier les participants (municipalité, commerces et institutions, résidents, groupes communautaires/ clubs sociaux, etc.)
- Inclure des exemples d'initiatives spéciales en matière d'action environnementale pour surmonter les défis de 2020



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

Protection du patrimoine (par Collectivités en fleurs)

La protection du patrimoine s'applique aux efforts de la municipalité, des secteurs commerciaux et institutionnels et des résidents en matière de protection du patrimoine naturel dans la collectivité : préservation du patrimoine culturel des monuments, des parcs commémoratifs, des artefacts, des musées et l'histoire, des archives, des traditions, des coutumes, des festivals et des célébrations en relation avec les espaces verts de la collectivité. La contribution également de groupes d'intérêt, tels les Sociétés d'histoire et de conservation est prise en considération.

Les présentations de candidature devront :

- Décrire de façon globale les efforts de la collectivité en matière de **Protection du patrimoine**
- Aborder l'envergure de la programmation et du plan d'action au sein de la collectivité
- Identifier les participants et ceux qui apportent leur soutien (municipalité, commerces et institutions, résidents, groupes communautaires/ clubs sociaux, etc.)
- Inclure des exemples d'initiatives spéciales en matière de protection du patrimoine naturel et culturel pour surmonter les défis de 2020

Foresterie urbaine (par Collectivités en fleurs)

La foresterie urbaine comprend les efforts de la municipalité, des secteurs commerciaux et institutionnels ainsi que des résidents : politiques, réglementation et normes de gestion (sélection, plantation, entretien); plan de gestion à court et à long terme; politiques de remplacement, inventaires; lutte antiparasitaire intégrée; patrimoine et arbres commémoratifs.

Les présentations de candidature devront :

- Décrire de façon globale les efforts de la collectivité en matière de **Foresterie urbaine** au sein de la municipalité
- Aborder l'envergure de la programmation et du plan d'action au sein de la collectivité
- Identifier les participants et ceux qui apportent leur soutien (municipalité, commerces et institutions, résidents)
- Inclure des exemples d'initiatives spéciales en matière de foresterie urbaine pour surmonter les défis de 2020



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

Paysage (par Scotts Turf Builder)

Le paysage comprend la planification, le design, l'aménagement et l'entretien des parcs et espaces appropriés aux intentions d'utilisation sur une base annuelle. Les éléments évalués comprennent : les plantes indigènes ou introduites, l'équilibre des plantes et des structures, l'intégration judicieuse de surfaces et d'objets d'art, l'utilisation de pelouses et couvre-sols. Le paysage doit également prendre en compte les intérêts harmonisés des autorités municipales, des commerces/institutions et des résidents.

Les présentations de candidature devront :

- Décrire de façon globale les efforts de la collectivité en matière de **Paysage**
- Aborder l'envergure de la programmation et du plan d'action au sein de la collectivité
- Identifier les participants (municipalité, commerces et institutions, résidents, groupes communautaires/ clubs sociaux, etc.)
- Inclure des exemples d'initiatives spéciales en matière de paysage pour surmonter les défis de 2020

Aménagements floraux (par la Commission de la capitale nationale)

Les aménagements floraux comprennent les efforts de la municipalité, des secteurs commerciaux et institutionnels et des résidents en matière de design, de planification, d'exécution et d'entretien d'aménagements floraux de haut calibre. Les aménagements de fleurs et de plantes (annuelles, vivaces, bulbes, graminées ornementales) sont évalués dans un contexte d'originalité, de répartition, d'emplacement, de diversité et d'équilibre, de couleurs et d'harmonie, etc. Ceci s'applique entre autres aux plates-bandes et mosaïques, aux jardinières, aux bacs et boîtes à fleur, etc.

Les présentations de candidature devront :

- Décrire de façon globale les efforts de la collectivité en matière **d'Aménagements floraux**
- Aborder l'envergure de la programmation et du plan d'action au sein de la collectivité
- Identifier les participants (municipalité, commerces et institutions, résidents, groupes communautaires/ clubs sociaux, etc.)
- Inclure des exemples d'initiatives spéciales en matière d'aménagement floraux pour surmonter les défis de 2020



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

Engagement jeunesse (par Scotts)

L'objectif de ce prix est de reconnaître l'implication de la communauté dans des projets qui engagent les jeunes. Les initiatives devraient démontrer la relation entre la participation des jeunes et les initiatives communautaires de Collectivités en fleurs. Les inscriptions doivent établir un lien avec l'impact mesurable de la participation des jeunes sur la collectivité.

Les présentations de candidature devront :

- Identifier les noms de groupes jeunesse ou de groupes engagés et indiquer les niveaux de participation
- Inclure des projets / événements / activités spécifiques où il y a engagement jeunesse
- Inclure un résumé des moyens planifiés afin de perpétuer cet engagement
- Identifier des défis rencontrés en participation jeunesse et des moyens pris pour les surmonter
- Démonstration d'initiatives de participation des jeunes pour surmonter les défis de 2020

Collectivité de jardiniers (par Scotts)

L'objectif du prix « **Collectivité de jardiniers** » est de souligner l'engagement communautaire global dans les projets de jardinage et horticoles. Pour être qualifié pour ce prix, la participation de tous les secteurs de la collectivité doit être évidente, et représenter un facteur de réussite pour la participation de la municipalité à Collectivités en fleurs. La présentation de candidature doit montrer que l'horticulture représente un élément important des initiatives d'engagement communautaire.

On doit inclure l'information de chacun des éléments suivants:

- description générale de la façon dont la collectivité fait preuve d'excellence en jardinage dans tous les aspects de la communauté
- identification de participation et de soutien des partenaires (municipalité, entreprises et groupes / organismes / clubs institutionnels, résidentiels et communautaires, etc.)
- qualité de maintenance
- éléments et objectifs d'embellissement
- exemples d'initiatives dont la collectivité fait preuve d'excellence en jardinage pour surmonter les défis de 2020



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

Réhabilitation d'un site (par Butchart Gardens)

Éligibilité

Ouvert aux collectivités canadiennes ayant un parc / jardin / espace vert transformé vers une nouvelle utilisation tels que:

- Terrain remis en état (ancienne carrière, ancien dépotoir, ou une mine) et transformé en parc à fins de loisirs ou éducatives
- Terrain industriel, tels les sites contaminés, qui a été décontaminé et transformé en parc
- Parc au bord de l'eau développé sur un terrain industriel
- Terrain vacant ou espace vert non-utilisé à son plein potentiel

Prix

- Un séjour de deux nuits au *Sidney Pier Hotel and Spa* à Sidney, en Colombie-Britannique
- Deux billets d'entrée avec le thé de l'après-midi pour deux aux jardins de Butchart
- Les deux prix sont non échangeable pour de l'argent comptant, devront être utilisés simultanément et seront valables jusqu'au 30 septembre 2021
- Le gagnant aura la liberté de donner le prix à quelqu'un d'autre de son choix

Historique

La candidature doit présenter l'historique du site et du jardin / parc / espace vert :

- Avant la remise en état, quelle était l'utilisation de ce terrain?
- Pourquoi fallait-il le remettre en état ?
- Quels furent les défis rencontrés lors de cette remise en état?

Développement durable

Le dossier de candidature doit démontrer comment la remise en état s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Conception

- Quelle était la vision derrière la conception de l'espace?
- Est-il bien intégré et accessible aux gens de tous âges et toutes capacités ?

Aménagement paysager et horticole

- Abordez la question de la végétation existante et ajoutée (plantes indigènes)
- Abordez la question de la conservation de l'eau (jardins en xéropaysage, utilisation de l'eau recyclée)
- Discutez de l'entretien
- Abordez les éléments et les buts en matière d'embellissement

Retombées au sein de la collectivité

- Potentiel de l'utilisation après la remise en état, par exemple pour les parcs naturels, les complexes sportifs, les centres de la nature, etc.
- Interaction avec les secteurs privés et publics
- Participation de la collectivité (secteur municipal, commercial/industriel, groupes et citoyens)
- Retombées économiques



PRIX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL 2020

Prix Hiver en fête (par Municipal World)

Ce prix vise à reconnaître les efforts et l'implication dans les projets et initiatives qui engagent la collectivité avec des activités extérieures et intérieures de novembre à mars.

Éligibilité

Ouvert à toutes les collectivités à travers le Canada.

Les inscriptions seront évaluées selon 3 critères primaires :

- **Célébrations du Temps des Fêtes (novembre et décembre 2019)**

Informations devraient inclure:

- Programmes visuels (événements d'illuminations, compétitions)
- Événements du temps des fêtes (parades, festivals, divertissement)
- Programmation publique

- **Activités d'Hiver (novembre 2019 à mars 2020)**

Informations devraient inclure:

- Festivals et événements célébrant la collectivité en hiver
- Sports et autres programmes
- Usage des espaces publics

- **Sensibilisation Communautaire (novembre 2019 à mars 2020)**

Informations devraient inclure:

- Programmes et initiatives qui améliorent la qualité de vie dans la collectivité (par exemple: les programmes de bienveillance)
- Programmes et initiatives qui encouragent la participation communautaire, y compris la participation des personnes âgées, les jeunes, les nouveaux résidents

Les candidatures doivent inclure:

- Identification des programmes et initiatives inclus dans la soumission
- L'indication de participation de multiples secteurs:
 - Participation et leadership Municipal
 - Soutien corporatif
 - Participation des groupes de service s'il y a lieu
 - Participation et engagement des citoyens
- Support visuel (média/articles de journaux, documents promotionnels)
- La durée des initiatives
- Aperçu des moyens prévus pour soutenir les initiatives

Dans le cadre de la reconnaissance pour ce prix, une photo de la collectivité gagnante sera en vedette sur la page couverture du Magazine Municipal World en décembre 2020.